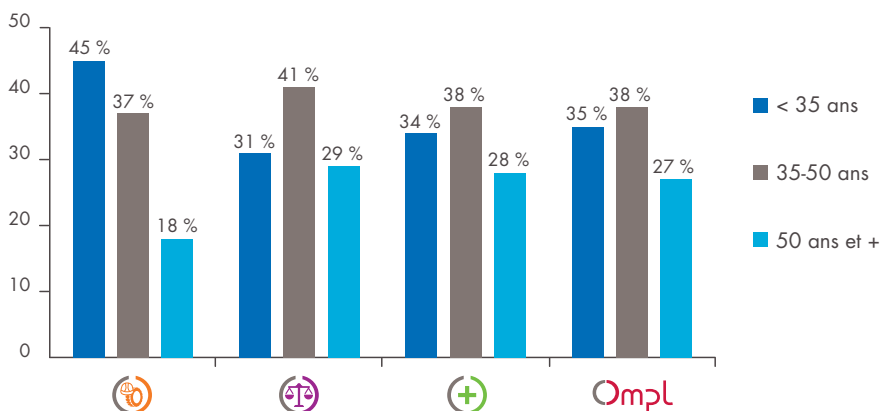


Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2012. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

Répartition des salariés par tranche d'âge et secteur professionnel Effectif 2012



UN TIERS DES SALARIÉS ÂGÉ DE MOINS DE 35 ANS

La région se caractérise par une pyramide indiquant une présence plus importante de salariés sur la seconde tranche d'âge (35 – 50 ans). Cependant, le profil de la pyramide diffère selon le secteur :

- le secteur du cadre de vie-technique est le plus jeune avec 45 % des salariés de moins de 35 ans et un très faible taux de seniors ;
- le secteur juridique a une répartition des effectifs qui se situe principalement sur la seconde tranche d'âge et un taux de seniors supérieur aux autres secteurs ;
- le secteur santé se singularise par une répartition plus équilibrée des effectifs même si la tranche intermédiaire est prépondérante.



Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires



Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cliniques vétérinaires



PYRAMIDE DES ÂGES DIFFÉRENTE SELON LES BRANCHES

❶ La pyramide du secteur du cadre de vie-technique est très impactée par la branche des entreprises d'architecture. Toutes les branches, en dehors des entreprises d'experts en automobile, ont un taux de jeunes salariés supérieur aux autres tranches d'âge. Il monte à 47 % dans les cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers.

❷ La pyramide du secteur juridique est très marquée par les cabinets d'avocats qui concentrent une très forte proportion des emplois. Les pyramides des cabinets d'avocats, des études d'administrateurs et mandataires judiciaires et des offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques indiquent une forte proportion de salariés d'âge intermédiaire. En revanche, la branche des huissiers de justice a une proportion de jeunes plus importante.

❸ Deux branches du secteur santé ont une forte proportion de salariés dans la plus jeune tranche. *A contrario*, les cabinets dentaires et les cabinets médicaux ont plutôt des salariés d'âge intermédiaire. La branche des laboratoires de biologie médicale se distingue par une répartition plus équilibrée sur les trois tranches.

Répartition des salariés par tranche d'âge et branche professionnelle

Secteur/Branches professionnelle	< 35 ans	35-50 ans	51 ans et +
	45 %	37 %	18 %
	45 %	37 %	18 %
	45 %	36 %	19 %
	39 %	41 %	20 %
	47 %	34 %	19 %
	31 %	41 %	29 %
	30 %	41 %	29 %
	27 %	44 %	29 %
	31 %	37 %	32 %
	36 %	34 %	30 %
	34 %	38 %	28 %
	26 %	47 %	27 %
	30 %	35 %	35 %
	23 %	42 %	34 %
	41 %	34 %	24 %
	52 %	30 %	18 %
	35 %	38 %	27 %